



## Yes, we can ?!

### **"Offensive" de taille lancée dans le département à cette rentrée concernant l'enseignement des LV à l'école !**

S'il est vrai que des stages à public désigné ont déjà été programmés les années précédentes dans le cadre des plans de formation continue - le SNUipp-Fsu n'a de cesse de réclamer une diminution manifeste de leur proportion afin de favoriser les stages à candidature individuelle -, la vitesse supérieure est passée à cette rentrée puisque ces stages sont généralisés à l'ensemble des circonscriptions par le biais cette fois ci des "108 heures" !

Une action d'envergure censée mettre en place, si l'on se réfère à la circulaire ministérielle de rentrée, "une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages"...? On signe ! Mais plusieurs collègues nous ont alerté sur cette mise en place qui s'apparente à une "usine à gaz" sous plusieurs aspects.

Objectifs sous-jacents à terme: la dispense exclusive de cet enseignement par les seuls maîtres du 1er degré en mettant le frein au recours aux intervenants extérieurs, aux assistants de langue, aux enseignants du consulat... - économies obligent ... même s'il semblerait que les conventions notamment avec les assistants italien soient renouvelées jusqu'en 2020 - en lien aussi avec la disparition progressive des postes fléchés dans les écoles.

Les collègues désignés ont donc appris à cette rentrée qu'ils avaient eu la "chance" d'être tirés au sort pour suivre une formation de 9 heures alliant formation en présentiel, visite de classe pour 3 heures et "mise en pratique" par le biais d'une séance à préparer et à mener devant les conseillers pédagogiques.

Une formation à décompter des 18 heures de concertation pédagogique, ce qui est inédit: il ne s'agit plus de stages de formation continue proposés au PAF mais de formations imposées, qui, si elles sont certes insérées dans le Paf, relèvent cependant du cadre des 108 heures.

Et là le moins que l'on puisse dire, c'est que le public est varié: des collègues convoqués alors même qu'ils ne possèdent aucune base linguistique dans la LV, d'autres qui enseignent déjà la LV dans leur classe, d'autres qui, par le biais d'échanges de service volontaires, ont mis en place une organisation d'écoles permettant un enseignement des LV structuré et cohérent ...

De l'autre côté, des collègues "experts" sont désignés pour accueillir et participer ainsi à la formation des stagiaires qui sont - fait à souligner ! - remplacés pendant la visite de classe. Remplacements assurés par des ZIL de la circo...

Il serait certes incongru de notre part de rappeler que plusieurs stages de FC mais aussi des départs de collègues pourtant retenus, sont chaque année annulés faute de remplaçants... Sans parler des non remplacements récurrents chaque année aussi des collègues en arrêt, des autorisations d'absence légitimes refusées ou acceptées sans traitement ... No comment ...

Certaines circonscriptions vont jusqu'à proposer une fiche de préparation à élaborer par le "collègue expert" qui sera remise au stagiaire censée permettre de favoriser les échanges à l'issue de l'observation. Parmi les collègues experts, de très jeunes collègues dans le métier sont parfois sollicités pour accueillir des collègues à l'ancienneté importante ... et donc eux mêmes experts à bien des titres...

Quid aussi des élèves qui seront à répartir dans les classes au moment des échanges stagiaire/expert. Pas de remplaçants prévus mais la "bonne volonté "des collègues.

"Bonne volonté" aussi du collègue qui accueille, aucune indemnisation n'étant prévue dans ce cadre puisque celui-ci n'est pas formateur "en titre".

Mais un décompte de 3 heures prévu dans le cadre des animations pédagogiques selon certaines circonscriptions ... Quid alors de cette possibilité refusée aux collègues qui s'engagent dans des projets style "Ecole et cinéma", FAPE etc... ?

On pourrait aussi se poser la question de la relation de "cause à effet" d'une "dispense de formation" pour les collègues qui accueillent (qui certes doivent pouvoir bénéficier de compensation mais cela doit-il empiéter sur leur propre formation ?)

A noter aussi qu'à chaque séance, c'est un CP, soit un PEMF, parfois un "animateur de circonscription", voire l'IEN qui sont sollicités. Des sollicitations et déplacements nombreux qui se rajoutent aux tâches quotidiennes des collègues formateurs, CPC et Pemf.

La formation entre pairs peut sans nul doute être porteuse et enrichissante si elle est partagée et basée sur le volontariat et la confiance réciproque. Des expériences au service de tous les élèves de l'école grâce à des échanges de service, au moins partiels, dans telle ou telle discipline, sont mises en place depuis toujours dans les écoles et permettent un véritable enrichissement collectif.

La généralisation de l'enseignement des langues vivantes se doit d'être mis en place progressivement et avec l'adhésion des équipes. Les écoles, les équipes de circonscriptions y travaillent depuis plusieurs années et n'ont pas attendu les incantations ministérielles pour se mettre à l'oeuvre... tout comme sur l'ensemble des autres apprentissages requis.

Et oui, au-delà des LV, on fait aussi autre chose à l'école qui mériterait une "attention aussi poussée" passant en premier lieu par une baisse des effectifs dans les classes et des départs effectifs en stage de formation continue, sur le temps de travail et remplacés, prenant en compte les besoins et demandes de chacun, via des formateurs et des chercheurs.

En aucun cas, il ne peut être exigé ni d'attestation, ni d'habilitation à l'issue de ces 9 heures de formation et cela ne doit pas conduire à des obligations de décroisement ou d'enseignement sur des postes Langues Vivantes, le niveau A1 étant requis pour enseigner les LV. L'objectif "100% LV" ne peut être obtenu à n'importe quel prix, par le biais notamment de quelques heures dispensées.

**Nous reparlerons de tout cela à l'IA lors de notre prochaine audience prévue le 7 octobre prochain.**